

Brevet		Champ professionnel
BF 11	Module: Grandes cultures pour les cultures spéciales	
Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalant à un CFC du champ professionnel de l'agriculture et disposant d'expérience pratique dans la branche ou le secteur visé.	
Compétences	<p>Les participant(e)s sont capables de planifier, d'optimiser et de conduire les principales grandes cultures en tenant compte des besoins des plantes et des aspects économiques et écologiques, sur une entreprise exploitée selon les normes PER.</p> <p>A la fin du module, les candidat(e)s:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. connaissent les techniques de production modernes des principales grandes cultures présentes en Suisse, permettant une production de haute qualité; 2. connaissent les conditions actuelles de la commercialisation des grandes cultures courantes en Suisse, telles que les prix payés aux producteurs et les exigences de qualité; 3. connaissent les possibilités d'utilisation durable du sol; 4. connaissent les principales exigences légales concernant les grandes cultures, y compris celles concernant les PER; 5. sont en mesure de développer une stratégie de protection des plantes répondant aux directives officielles pour les grandes cultures courantes en Suisse; 6. sont capables de calculer, de comparer et d'évaluer la rentabilité des grandes cultures, des méthodes de culture et des possibilités de commercialisation; 7. sont en mesure d'intégrer les grandes cultures dans une rotation appropriée du point de vue économique et des besoins des plantes, en particulier en combinaison avec des cultures de légumes 	
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques culturales et connaissance des marchés des céréales, du colza, des pommes de terre, des betteraves sucrières et du maïs - Planification de la rotation des cultures - Comparaison de la rentabilité des grandes cultures - Exigences PER pour les grandes cultures 	
Durée (heures)	Le module comprend 60 heures au total, dont 30 heures pour les cours, les exercices et les visites et environ 30 heures pour le travail personnel et l'examen modulaire.	
Evaluation	Examen oral : 1 épreuve orale sur une parcelle, d'une durée de 30 minutes environ	
Reconnaissance	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules	
Prestataires	Centres de formation agricole et branches spéciales	
Validité	6 ans après l'évaluation du module	
Nombre de points	3	
Remarques	Le module n'aborde pas la production biologique en grandes cultures.	

Objectifs détaillés		
Le/la candidat(e) est capable de ...		Niveau C*
1.1	... planifier les techniques culturales courantes d'une entreprise, du choix des semences à la récolte, pour les céréales, le colza, les pommes de terre, les betteraves sucrières et le maïs.	C5
1.2	... démontrer les aspects économiques et relatifs à l'organisation du travail des principales grandes cultures.	C4
1.3	... planifier une rotation des cultures optimale sur les plans technique, écologique et économique.	C5
2.1	... citer les modes de culture et de commercialisation typiques pour la branche, de s'informer sur les usages commerciaux s'y rapportant et d'utiliser ces informations dans son travail quotidien.	C5
2.2	... de comparer et d'évaluer la rentabilité économique des grandes cultures.	C4
2.3	... démontrer la relation existant entre des matières premières de haute qualité et une commercialisation réussie, respectivement un produit souhaité.	C4
3.1	... appliquer les principes de l'utilisation durable du sol et du choix d'une culture et d'une variété appropriées à chaque situation.	C5
4.1	... expliquer les dispositions légales et les mesures incitatives de la Confédération concernant les grandes cultures ainsi que leur application.	C4
5.1	... identifier les ravageurs et les carences des grandes cultures courantes en Suisse à l'aide des documents adéquats.	C2
5.2	... proposer des mesures de lutte directe et des mesures préventives contre les maladies et les ravageurs.	C4
5.3	... évaluer l'envahissement d'une parcelle par les adventices et de proposer des mesures appropriées.	C4
6.1	... examiner les différentes possibilités de production sous label pour les grandes cultures d'une entreprise agricole et d'en tirer des conclusions en matière de production.	C5
7.1	... démontrer l'influence de la sorte ou de la variété de céréale sur la culture maraîchère suivante (céréale comme précédent cultural des légumes).	C5

* Taxonomie de Bloom